

PÊCHE AUDE

2026



Fédération Départementale
de Pêche et de Protection du
Milieu Aquatique de l'Aude

11
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

www.chassepechepassion.com

CHASSE PÊCHE PASSION

BIENVENUE CHEZ UN **VRAI SPÉCIALISTE** INDÉPENDANT

NARBONNE - CARCASSONNE

TERRITOIRES nature

CARCASSONNE
25 Bd Henri Bouffet
04 68 47 35 34

NARBONNE
Z.I. Forum Sud
04 68 42 10 10



TRAVAUX PUBLICS
ET PRIVÉS

TERRASSEMENTS

CANALISATIONS - VRD

CONSTRUCTIONS
DE ROUTES

TRANSPORTS

CHAUVENT
TP

21 Avenue de Catalogne
Zone industrielle - 11300 LIMOUX
Tél. 04 68 31 09 63 - Fax. 04 68 31 48 11
E-mail : contact@chauvet-tp.fr



PÊCHE & NATURE
o2spot



Tél : 04.68.60.06.81 www.o2spot.fr

3 rue Ernest Renan 11400 CASTELNAUDARY

Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3 chemin de Serres – 11 000 Carcassonne

Tél : 04.68.25.16.03

accueil@fedepeche11.fr – <http://www.fedepeche11.fr>





Le mot du Président

Chers ami(e)s pêcheurs,

Les dernières années se suivent et se ressemblent. Depuis 2022, notre département et nos milieux aquatiques ressentent plus que d'autres les effets du dérèglement climatique par notamment des cours d'eau qui accusent des baisses de débits et par incidence une augmentation des températures sur certaines parties de ces derniers. La conséquence directe se trouve dans l'évolution spatiale des populations de poissons.

Votre Fédération porte une attention particulière sur ce changement structurel afin de permettre à notre faune aquatique de s'adapter.

Certaines espèces perdent du terrain mais d'autres en gagnent...

Avec ces changements, notre réglementation doit également évoluer afin de nous permettre de pratiquer toujours dans les meilleures conditions.

C'est pour cela que dès le 21 septembre 2026 nous vous proposons un changement de limite entre la première et la deuxième catégorie piscicole sur le fleuve Aude, sachant que dans l'avenir d'autres cours d'eau pourraient être concernés.

Et pour ceux qui le souhaitent, vous pourrez également pratiquer la pêche de l'ombre commun trois semaines supplémentaires en première catégorie piscicole à savoir jusqu'au 11 Octobre 2026.

Etudier, gérer, évoluer, s'adapter, pour mieux pratiquer !!

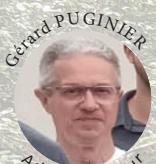
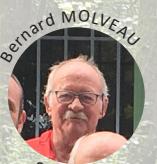
Bonne lecture et gardez la pêche...

David Fernandez
Président Fédéral

Sommaire

Nouveautés 2026.....	6
Les Hot Spots du Département.....	10
Carte Interactive.....	17
L'école de pêche.....	18
Les stages et les samedis pêche.....	20
Amélioration des habitats piscicoles 2025.....	22
Plans d'eau et retenues.....	25
Laprade Basse.....	26
Hébergements pêche.....	28
Les animations de nos AAPPMA.....	30
Les JFT 2024 - 2025.....	31
Espèces patrimoniales.....	34
Espèces exotiques envahissantes.....	37
Garderie fédérale.....	38
Les sanctions.....	39
Les No-kills.....	40
Exigences thermiques.....	42
Règlementation - Réseau pêche de loisir.....	46
Les AAPPMA du Département.....	48
Les dépositaires de cartes de pêche.....	50
Les cartes 2026.....	52
Les clubs de pêche.....	53
Nos principaux partenaires.....	54

Le Conseil d'Administration



L'équipe des salariés



Les principales missions de la Fédération:

- Protection et surveillance du patrimoine piscicole du département
- Développement du Loisir pêche (aménagements, animation...)





Nouveautés 2026

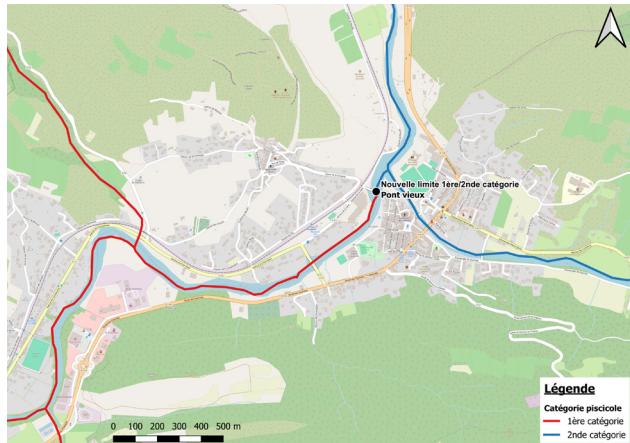
La 2nde catégorie remonte

À partir du 21 septembre 2026, afin que vous puissiez pêcher plus longtemps, la 1ère catégorie du fleuve Aude, qui s'arrête actuellement à Limoux, remonte jusqu'au pont vieux de Couiza.

Quelques règles sur ce secteur (*du barrage des religieuses à Limoux au pont vieux de Couiza*):

- Amorçage à l'asticot et autres larves de diptères interdit
- Pêche au leurre autorisée toute l'année

Attention, n'oubliez pas que même en 2nde catégorie, la Truite Fario ferme le 3ème dimanche de septembre. Donc tout poisson capturé doit immédiatement être remis à l'eau.



Modification de la réserve de Couiza

La réserve de Couiza, auparavant située en amont du pont Neuf, sera désormais positionnée entre le pont Neuf et le pont Vieux. Ce changement prendra **effet dès le 1er janvier**.



Prolongement de la pêche de l'Ombre

Sur la 1ère catégorie, entre le pont vieux (pont romain) de Couiza et l'entrée des Gorges de la Pierre Lys à Belvianes et Cavigrac, dérogation de trois semaines supplémentaires de pêche de l'Ombre commun après la fermeture de la Truite, soit du **21/09/2026 au 11/10/2026**.

À noter: pêche toute technique autorisée sauf leurre et poisson vif ou mort et toute Truite Fario capturée accidentellement doit immédiatement être remise à l'eau.



Campagne sur Aude



Navigation Lac de Laprade Basse

Ouverture de la pêche embarquée, avec moteur électrique uniquement, à partir 1er janvier 2026 sur le grand plan d'eau de Laprade Basse.



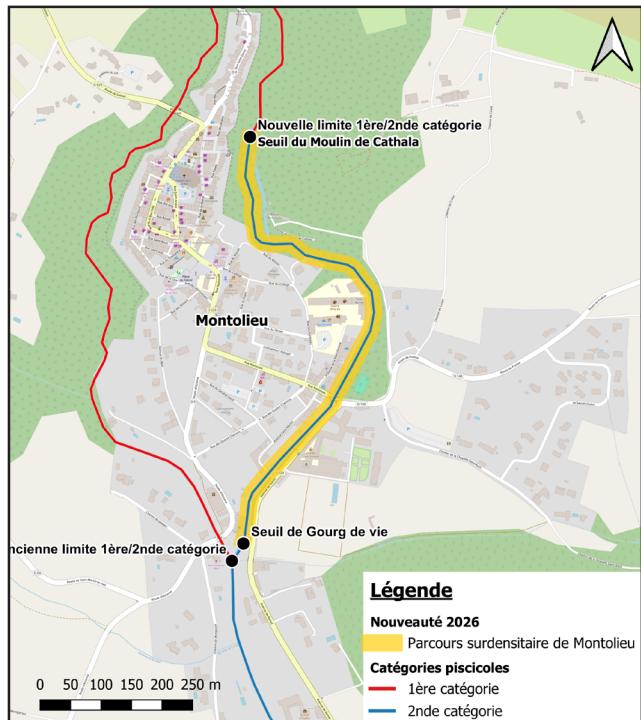
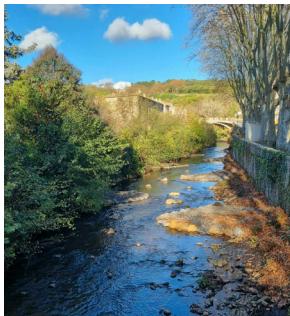
Attention, portique limitant la hauteur à 2.30 m et places de parking en nombre limité





Parcours no-kill salmonidés surdensitaires

- Le parcours de Preixan-Couffoulens met en stand by son option payante en 2026. Convaincus de la plus-value de ce parcours au regard de la fréquentation 2025, nous vous proposons de maintenir les empoissonnements en attendant la reprise de l'option.
- Le parcours de Moussoulens laisse la place à celui de Montolieu. Afin que la totalité du parcours soit en 2nde catégorie, la limite 1ère / 2nde se décale à la prise d'eau du moulin de Cathala.




CHARLEMAGNE
CARCASSONNE
DOMAINE LYCÉE CHARLEMAGNE

Venez déguster nos vins
toute l'année au caveau

le jeudi et vendredi
de 14H à 18H00

et le samedi
de 10H00 à 12H00
et de 14H00 à 18H00.





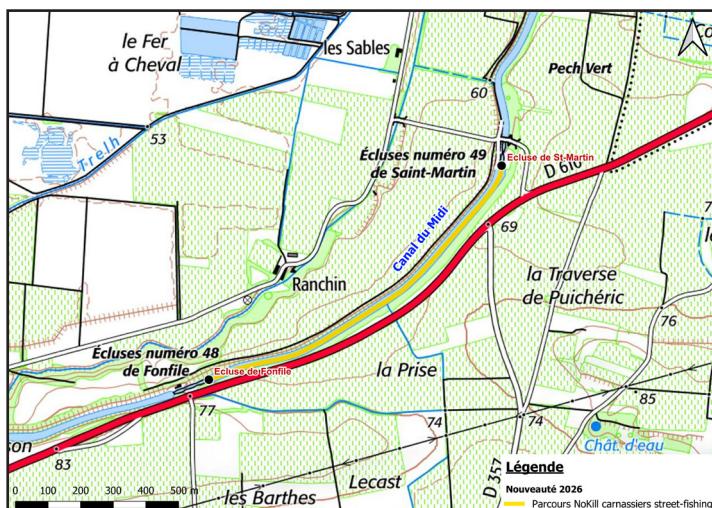
Pêche au leurre uniquement, hameçon simple, sans ardillon ou ardillon écrasé

Parcours no-kill carnassiers

- Création d'un parcours Street fishing sur le canal à Trèbes (Limite amont : Pont de la RD 610 - Limite aval : Écluse du port de Trèbes)



- Création d'un parcours No-kill à Puichéric sur la totalité du bief de Saint Martin (entre l'écluse de Fonfile et l'écluse de Saint Martin)



Les Hot Spots du Département

La Ganguise

Le Lac de la Ganguise, en Pays Lauragais Audois, est le plus grand lac du département avec **une superficie de 373 ha**. Classé en seconde catégorie, il a la particularité de présenter un cadre atypique avec des **forêts en partie immergées** ; ce qui est assez rare en France et offre une pêche de qualité. Labellisé au niveau national en Parcours Passion, celui-ci se prête bien à trois techniques de pêche :

La pêche au Coup : à la grande canne, à l'anglaise ou au feeder. En pêche au coup, il est possible de faire de belles bourriches principalement de gros Gardons et de Brèmes.

La pêche à la Carpe : Un long linéaire est autorisé à la pêche à la Carpe de nuit. Une belle population originelle de gros sujets est présente. Plus récemment, un deuxième empoissonnement a été réalisé avec des Carpes qui actuellement avoisinent les 10 Kilos.



La pêche des Carnassiers : Le Lac de la Ganguise est idéal pour les pêcheurs de carnassiers en bateau à la recherche des Brochets, Perches et Sandres. Le lac est réputé pour ses brochets records !

Sur le parking de la mise à l'eau, merci de laisser une copie de votre carte de pêche visible sur le pare-brise pour les gendarmes.

Le Saint Bertrand

La ville de Quillan est labellisée Station Pêche. Le Parc Saint Bertrand, en seconde catégorie et récemment aménagé, est composé de deux plans d'eau, l'un destiné à la baignade, l'autre à la pêche. Labellisé parcours Famille, le lac permet de pratiquer la pêche toute l'année, notamment celle du poisson blanc en été sur un site spécialement aménagé : baignade, aire de jeux ...

L'hiver, le lac est destiné à la pêche des Truites Arc en Ciel et empoissonné régulièrement.



Régambert

Le Lac de Régambert d'une superficie de 3 ha est labellisé en Parcours Famille de seconde catégorie.

De nombreux aménagements présents (ponton PMR, aire de jeux, aire de pique-nique, toilette, chemin piétonnier au tour du lac), vous garantissent le meilleur accueil.

Riche en poissons blancs (Gardons, Rotengles, Carpeaux), le plan d'eau vous permettra de réaliser de belles parties de pêche. Au niveau carnassier, une belle population de Black Bass ravira les pêcheurs aux leurres.



Lacs de Laprade Basse

Au cœur de la Montagne Noire, à plus de 700 mètres d'altitude, le lac de Laprade basse offre un cadre idyllique, entre rivière et forêt, paysage canadien garanti made in Aude. Composé de deux plans d'eau, un grand et un petit, tous deux classés en seconde catégorie le site de Laprade Basse permet une offre de pêche variée.

Petit lac

Le petit Lac est aménagé de pontons, idéal pour découvrir la pêche en famille ou pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Les amoureux de pêche à la ligne y trouveront Gardons et Carpeaux. Régulièrement empoissonné, il fera aussi le bonheur des pêcheurs de Truites Arc en Ciel. En plein été, c'est l'endroit parfait pour prendre un bol d'air frais.



Grand lac

Le Grand Lac de Laprade Basse d'une superficie de 98 ha est le troisième plus grand lac du département. Il est plutôt destiné à la pêche au coup à la grande canne ou au feeder et à la pêche des carnassiers aux leurres du bord ou embarqué.



La Cavayère

Le Lac de la Cavayère, en seconde catégorie et d'une superficie de 20 ha, est parfaitement adapté à la pêche en float tube (autorisé du 1er septembre au 31 mai) ou du bord pour traquer les carnassiers (Brochets, Perches, Sandres).



Entouré de garrigue et de forêt de pins, vous ne serez pas déçu par la diversité des postes de pêche (herbier, île, plateau...) qu'offre le lac.



Saint Denis

Le Bassin de Saint Denis situé en Montagne Noire est un plan d'eau d'une superficie de 7 ha. Traversé par le cours d'eau de l'Alzeau, le Bassin de Saint



Denis est classé en 1ère catégorie piscicole. Facilement accessible, le lac est régulièrement empoissonné en Truites Arc en Ciel pendant les périodes printanière et estivale. Vous pourrez, seul, en famille ou entre amis, y réaliser de belles parties de pêche.

À noter qu'une réserve de pêche s'étend 25 mètres en amont et en aval de l'ouvrage, la pratique de la pêche est donc interdite tout le long de la digue (barrage). Entouré de forêt, le Bassin du Saint Denis offre un cadre exceptionnel pour la pratique de la pêche, pour un pique-nique ou pour une balade autour du lac.

Le Lampy

Le Barrage du Lampy situé en Montagne Noire sur la commune de Saissac est un plan d'eau d'une superficie de 23 ha classé en première catégorie piscicole. Le lac est peuplé de Truites Fario et de Chevesnes, Gardons, Goujons et Rotengles.

Régulièrement, des lâchers de Truites Arc en Ciel sont réalisés au printemps et en été. La baignade est autorisée en période estivale sur la zone surveillée. À la fin de votre partie de pêche vous pourrez vous restaurer ou vous désaltérer au Restaurant du Lampy.



La Galaube

Le Lac de La Galaube situé en Montagne Noire est un lac de première catégorie piscicole d'une superficie de 65 ha et d'une profondeur maximale de 33 mètres. Entouré de forêt et difficilement accessible, le lac est peuplé de Truites Fario, de Perches et de Goujons, Rotengles et Vairons. La pêche au poisson mort ou au vif y est interdite. C'est un excellent lac à pêcher en prospection aux leurres ou au vers de terre au poser. De belles surprises vous y attendent.



Fontorbe

Le Lac de Fontorbe d'une superficie de 2.7 ha est labellisé Parcours Passion Carpodrome de seconde catégorie.

Situé à Alzon, le plan d'eau est facile d'accès avec un chemin qui fait le tour de l'étang.

Riche en poissons, Carpes et Gardons, le plan d'eau satisfait de nombreux pêcheurs, que ce soit les familles, les débutants, les pêcheurs de Truites ou les compétiteurs de pêche au coup. Calme et ombragé, le lac de Fontorbe

est idéal pour une promenade, un pique-nique et une partie de pêche. Il est équipé d'un ponton de pêche partagé accessible aux personnes à mobilité réduite, de tables de pique-nique, de poubelles, d'un parcours de santé et d'un abri pêche.



Jouarres

Ce plan d'eau de 94 ha situé près de Homps, classé en seconde catégorie piscicole est riche en poissons blancs et en carnassiers. Réputé pour la pêche au coup à la grande canne, à l'anglaise et au feeder, de belles bourriches de poissons blancs (Gardons, Brèmes et Carpes) vous y attendent. La

pêche à la Carpe de jour y est également intéressante.

La pêche des carnassiers n'est pas sans reste, du bord, en float tube ou en kayak, le lac de Jouarres est bien peuplé en Sandres, Perches et Silures.



Arques

Le lac d'Arques est un magnifique plan d'eau de deuxième catégorie piscicole d'une superficie de 8 ha à niveau constant. Celui-ci comprend des habitats diversifiés tel qu'une île, des plages, des roselières et des nénuphars. Le lac d'Arques constitue un élément important en Haute Vallée de l'Aude car il permet de diversifier l'offre de pêche sur un territoire composé principalement de première catégorie piscicole.

Le plan d'eau est idéal pour la pêche à la Carpe de nuit. Il se prête bien également à la pêche des carnassiers tel que le Brochet, la Perche et le Black Bass. La pêche peut se pratiquer en embarcation légère type float tube du 1er septembre au 31 mai.

La pêche au coup des poissons blancs y est également intéressante.

Le lac est coupé en deux avec une partie Camping InNature qui permet d'apporter des services multiples et un Hébergement Pêche pour accueillir les familles, les pêcheurs de carnassiers ou les carpistes qui peuvent pêcher depuis leur chalet.



Vous retrouverez tous nos Hot Spots et plus encore sur
notre **Carte Interactive**



Flashez-moi, ou tapez :
Aude.loisir-peche.fr

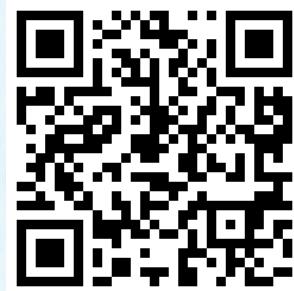
Et pour le site Internet :
www.fedepêche11.fr

Suivez nous sur :

Facebook



Instagram



L'école de pêche propose différentes animations

pour différents publics,
toujours encadrées par un
de nos deux animateurs
diplômés BPJEPS pêche de
loisir :

& **Sylvain**

Thibaut



Le club pêche des mercredis à Carcassonne / Castelnau-dary / Narbonne

La Fédération de pêche de l'Aude propose aux 7-17 ans de s'inscrire au Club pour venir en illimité sur les sorties pêche.

Horaires – Tarifs :

De 14h à 16h00

100€ le club pour l'année ou
10€ la séance



Les ateliers pêche des adultes

La Fédération de pêche de l'Aude propose des activités de découverte à destination des adultes.

Horaires – Tarifs : De 9h à 17h / 60€ la séance



Les stages et les samedis pêche:

Modalités pratiques :

La Fédération de pêche de l'Aude propose différentes formules d'initiation (demi-journée, journée, stage vacances...), sur des techniques de pêche diverses :

- Pêche au coup (7 ans+)
- Carnassier (11 ans+)
- Feeder (10 ans+)
- Nuit Carpe (10 ans+)
- Truite / Ombre (10 ans+)
- Coup du soir mouche (10 ans+)
- Pêche du Silure (12 ans+)
- Semaine multipêche (10 ans+)



Horaires-Tarifs :

- Samedi (9h – 17h) :
1 séance 30 €
- Stage 2 jours (9h – 17h) :
1 stage 75 €
- Semaine multipêche : 150 €

Horaires exceptionnels :

- Coup du soir Mouche
- Nuit Carpe



Les Écoles

La Fédération de pêche de l'Aude propose aux écoles des animations adaptées aux maternelles et aux primaires.

Tarifs :

Formule	1 animateur	2 animateurs
1/2 journée	160€	320€
1 journée	320€	640€



Les Centres de loisir

La Fédération de pêche de l'Aude propose des animations aux centres de loisir à partir de 7 ans.

Tarifs :

Formule	1 animateur	2 animateurs
1/2 journée	170€	340€
1 journée	340€	680€

Campagne d'amélioration des habitats piscicoles 2025



La protection des milieux aquatiques fait partie des statuts des APPMA et des Fédérations départementales de pêche, au même titre que la promotion du loisir pêche.

L'optimisation des capacités d'accueil des milieux aura pour conséquence de satisfaire ces deux thématiques.

Ainsi, la Fédération et certaines Aappma ont pu réaliser des aménagements sur des parcours peu diversifiés de l'Aude, de l'Orbiel et de la Dure et favoriser l'habitat de la Truite Fario.

Ces travaux, sous couvert de procédures





déclaratives auprès de la DDTM11, permettront d'augmenter les abondances de poissons sur les secteurs visés au travers de la pose de blocs en chenal et de caches spécifiques préfabriquées:

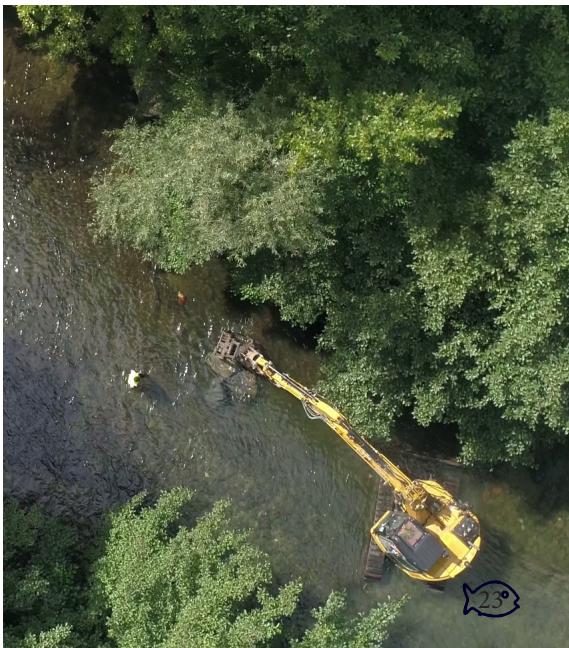
- Sur l'Aude, à Campagne sur Aude, Belvianes et Cavirac, Quillan, Couiza, Luc sur Aude, Espéraza
- sur l'Orbiel à Limousis
- sur la Dure à Montolieu



Ces secteurs bénéficieront de suivis piscicoles afin d'en mesurer les gains écologiques et piscicoles.

Rétablissement de la continuité écologique:

Le seuil de Gramentes sur l'Orbiel a été supprimé, permettant de rendre accessible aux Truites de nouvelles zones de frayères et d'habitats.



Plans d'eau et retenues 2 ^{ème} catégorie (4 cannes autorisées)	AAPPMA	Superficie	Labellisé	Carpe de Nuit	No Kill (hameçon simple ardillon écrasé)
Ganguise	Castelnau-dary	373 ha	Parcours Passion		<input checked="" type="checkbox"/>
Laure Minervois	UPA	3 ha	Parcours Multi pêche		<input checked="" type="checkbox"/> Carpes et Black Bass
La Cavayère	Carcassonne	18 ha	Parcours Passion		
L'Étang salin (Coursan)	COC	0.63 ha			<input checked="" type="checkbox"/> Carpes et Tanches
Régambert (Salles sur l'Hers)	Castelnau-dary	3 ha	Parcours Famille		
Jouarres (Pépieux, Azille, Olonzac, Homps)	Argent Double	94 ha	Parcours Multi pêche		
La Pène (Escueillens et St Just de Bélen-gard)	Chalabre	6.6 ha		<input checked="" type="checkbox"/>	
Cap de Porc	Bram	9.5 ha		<input checked="" type="checkbox"/>	
Saint Bertrand	Quillan	1.3 ha	Parcours Famille		
Fontorbe	Alzonne	2.7 ha	Parcours Passion Carpodrome		<input checked="" type="checkbox"/> Carpes et Tanches
Laprade Grand Lac	Saissac MN	95 ha			<input checked="" type="checkbox"/> Brochet
Laprade Petit Lac	Saissac MN	3 ha	Parcours Famille en cours		
Fournayrac (Mas Ste Puelles)	Castelnau-dary	1.9 ha			
Arques	Limoux	6 ha	Parcours Passion en cours		<input checked="" type="checkbox"/>
La Métairie du Bois (La Redorte)	Argent Double	2 ha	Parcours Multi pêche		
La Lécune (Homps)	Argent Double	2.4 ha			

Réserve	Navigation	Ponton de pêche	Pêche au vif et poisson mort	Poissons dominants
✓	✓ Moteur électrique uniquement		✓	Brochets - Sandres - Perches - Carpes Gardons - Brèmes - Ablettes
	✗	✓ PMR	✗	Black Bass - Carpes - Gardons - Sandres
✓	✓ Float tube* du 01/09 au 31/05	✓	✓	Brochets - Sandres - Perches - Carpes Gardons - Ablettes
	✗		✓	Carpes - Gardons
	✗	✓ PMR	✓	Gardons - Carpeaux - Black Bass
✓	✓ Float tube*		✓	Brochets - Sandres - Perches - Carpes - Gardons - Brèmes
	✗		✓	Black Bass - Carpes - Gardons
	✗		✓	Black Bass - Carpes - Gardons
	✗	✓ PMR	✓	Gardons - Tanches - Truites AEC
	✗	✓ PMR	✓	Carpeaux - Gardons - Black Bass
✓	✓ Moteur électrique uniquement		✗	Gardons - Carpes - Brochets - Sandres- Truites AEC
	✗	✓ PMR	✓	Gardons - Carpes - Truites AEC
	✗	✓ PMR	✓	Gardons - Truites AEC
✓	✓ Float tube* du 01/09 au 31/05		✓	Brochets - Sandres - Gardons - Carpes
	✗		✓	Gardons - Carpes - Truites AEC
	✗		✓	Gardons - Carpeaux

*engins flottants non motorisés tractés par la force humaine (float tubes, kayaks, canoës, paddles...)

Navigation ouverte & première compétition: **Laprade Basse** en lumière

Au cœur de la Montagne Noire, à plus de 700 mètres d'altitude, le lac de Laprade Basse offre un cadre idyllique, entre lac et forêt, paysage canadien garanti made in Aude.

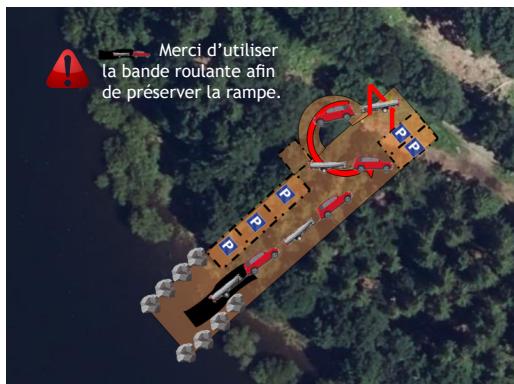
Le petit Lac qui jouxte son grand frère, est doté d'un ponton partagé, accessible aux personnes à mobilité réduite, idéal pour découvrir la pêche en famille. Les amoureux de pêche à la ligne y trouveront Goujons et Rotengles. Régulièrement empoissonné, il fera aussi le bonheur des pêcheurs de Truites arc en ciel.



Les pêcheurs plus expérimentés trouveront dans le grand lac de gros Gardons, qu'ils pourront pêcher à la Grande canne, à l'anglaise ou au Feeder. Les pêcheurs de carnassiers

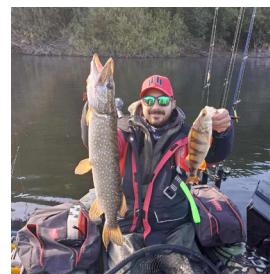
se régaleront de Perches et de Brochets. Attention no-kill Brochets, leurres uniquement. En plein été, c'est l'endroit parfait pour prendre un bol d'air frais. Et cette année, grande nouveauté, la navigation est autorisée!! Attention moteur électrique uniquement.

La rampe de mise à l'eau est maintenant terminée et fonctionnelle.



La réserve de 200 mètres le long de l'ouvrage est toujours d'actualité: pêche et navigation interdites!





Pour la première fois cette année, la Fédération de pêche de l'Aude, le club carnassier Aude Fishing club et la FFPS (Fédération Française de Pêches Sportives) ont organisé un concours float tube au lac de Laprade Basse, mettant à l'honneur ce magnifique plan d'eau au cœur de la montagne noire.

Côté résultats, la compétition a été riche en prises avec 59 poissons maillés : 54 perches, 1 sandre et 4 brochets, dont un magnifique spécimen de 88 cm. Le podium a mis à l'honneur Gabriel Pugibet, Navid Famelard et Thibaut Torres.

L'événement a également pu compter sur la présence et le soutien des élus locaux : Paul Griffe, maire de Cuxac-Cabardès, Chloé Danillon, vice-présidente du Conseil départemental, ainsi que Claude Bonnet, maire des Martys. Leur engagement

souligne l'importance de ce site pour la vie sportive et touristique du territoire.





Camping de Montolieu

775 Route de Carcassonne

11170 MONTOLIEU

06-31-90-31-92

campingdemontolieu@gmail.com



Gîte entre deux rives

6 Rue d'Alzonne 11170 Montolieu

06-83-44-46-04

<http://www.gitesentre2rives.com>

sabine@one-shot-event.com



Les Chalets de Bès

11310 LACOMBE

2 chalets : 4 personnes et 6 personnes

04-68-10-12-39

leschaletsdebes@orange.fr



Village de la Goutarende

Village du Cheval Lieu dit « Rec d'Alby »

11390 CUXAC CABADRES

04-68-77-16-07

contact@auboisdemars.fr



Camping au bois de Mars

11390 LES MARTYS

04.68.77.16.07

contact@auboisdemars.fr

www.auboisdemars.fr



Camping InNature

7 Chemin du Lac 11190 Arques

04-68-47-74-64

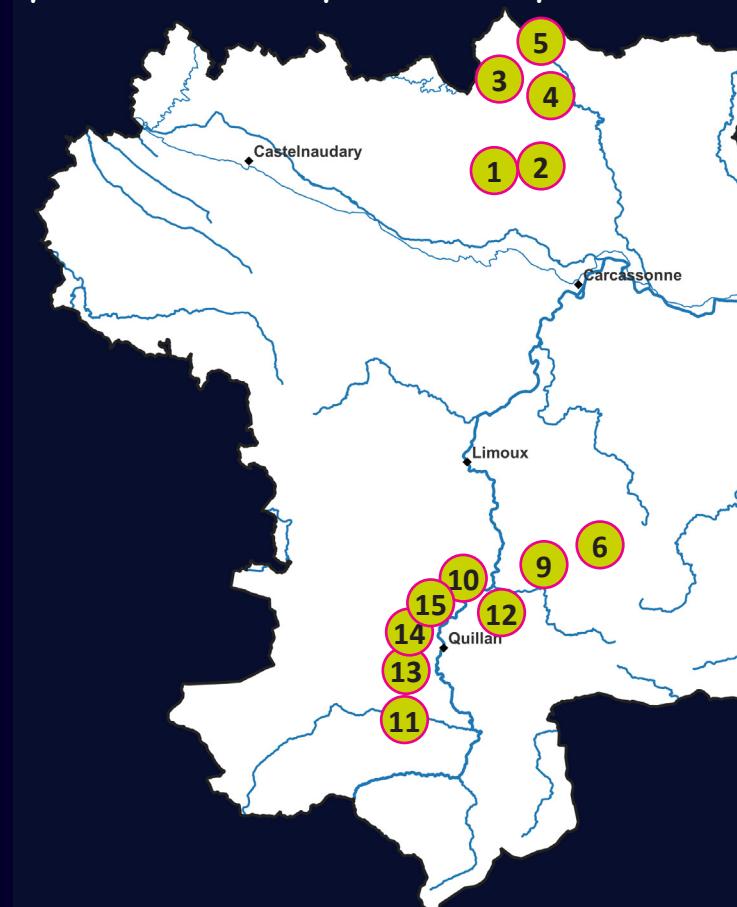
contact@camping-innature.com

<http://www.camping-innature.com>

Hébergements Pêche

Des hébergements adaptés,

à proximité de vos parcours de pêche



Chateau de Puichéric

2 rue de l'Eglise 11700 PUICHERIC

04-68-75-40-95

contact@chateaudepuicheric.fr

www.chateaudepuicheric.fr



Camping Val de Cesse

11200 MIREPEISSET

04-68-46-14-94

contact@campingvaldecesse.com



Domaine de Castillou
Le Castillou 11190 LUC SUR AUDE
Gite de 15 personnes (6 chambres d'hôtes)
Madame Duchamp Constance
06-87-44-61-66



La maison des Chapeliers
2 Impasse des Chapeliers
11260 Esperaza
maisonduchapelier@outlook.fr
06-04-65-28-03



Les Terrasses de Cailla
Impasse du Forgeron
11140 Cailla
04-68-20-59-50 / 06-74-35-54-74
lesterassesdecailla@sfr.fr



Les Garrigues
Route de Laval n°274
11500 QUILLAN
Gîte 2 personnes
06-81-80-71-68



Camping Municipal
La Sapinette
21 Avenue René Delpech
11500 QUILLAN
04 68 20 13 52



Les Balcons de l'Aude
24 Grand Rue B Vaysse 11500 QUILLAN
06-51-48-66-62
balcondelaude@gmail.com
www.balcondelaude.fr



Le Clos des Cols Verts
3 Rue de la Radellerie
11260 Campagne sur Aude
06-83-44-46-04
www.leclosdescolverts.ovh/fr

Les animations de nos AAPPMA

Castelnaudary :

Concours de pêche

- Canal du midi, pont des pompiers à Castelnaudary 21/06/26
- Canal du midi, poterie Not au Mas Ste Puelles 18/07/26
- Canal du midi, parking de Lasbordes 25/07/26
- Lac de Régambert à Salles sur l'Hers 09/08/26
- Canal du midi, Ségala, Labastide d'Anjou 27/06/26
- Enduro Carpe Ganguise 8, 9, 10, 11/05/25



Contact: Monsieur Pitarch 06 26 58 46 64

Sallèles d'Aude Lou Pétaïre :

- Concours gratuit réservé aux enfants 14/07/25

Contact: Monsieur Baillat 06 33 21 15 24



UPA, société de pêche de Marseillette :

- Brocante matériel de pêche, foyer de Marseillette 15/02/26
- Concours pêche au coup, canal du Midi à Marseillette 11/07/26 (ouvert à tous, inscriptions sur place le matin)

Contact: La Marseillettoise 06 06 43 19 46

Narbonne Basse Plaine :

- Animation réservée aux enfants fin mai 2026 (lâcher de 75 kilos de Truites AEC) sur le plan d'eau du Lirou

Contact: Monsieur Bauza au 06 51 16 79 06

Les JFT 2024 - 2025

Le premier Junior Fishing Tour a vu le jour cette année, organisé en partenariat avec la FFPS et la FNPF. Quatre manches se sont déroulées dans l'Aude entre la fin 2024 et le mois de mai 2025 : deux manches au coup et deux manches aux leurres.

Les jeunes pêcheurs audois se sont ainsi affrontés sur quatre sites emblématiques du département :

- le canal de la Robine à Narbonne,
- le lac de Fontorbe à Alzonne,
- le lac de la Ganguise à Belflou,
- le lac de la Cavayère à Carcassonne.



Chaque manche a permis de sélectionner les meilleurs compétiteurs, qui ont ensuite décroché leur place pour la finale régionale, organisée cette année dans l'Aude, sur le Grand Bassin de Castelnau-d'Orbieu, le 28 juin 2025.

Les jeunes qualifiés ont par la suite représenté fièrement le département lors de la finale nationale, qui s'est tenue en Eure-et-Loir en septembre.

L'ensemble de la compétition s'est déroulé dans un esprit de camaraderie, de partage et de convivialité, valeurs chères à la pêche de loisir. De nombreux lots ont par ailleurs récompensé les participants.



Forte de cette première édition réussie, la Fédération de pêche de l'Aude reconduit l'opération pour la saison 2025-2026. Les deux manches carnassiers ont eu lieu en cette fin d'année 2025. Les manches Coup auront lieu au printemps afin d'avoir nos qualifiés pour la finale régionale...



France
Dépannage
Photovoltaïque

Nos techniciens proches de chez vous !

Nos techniciens interviennent rapidement en cas de problème avec votre onduleur ou vos panneaux photovoltaïques.

09 50 03 81 83

Retrouvez nos techniciens proches de chez vous !

“**On répare votre maison comme si c'était la nôtre.**”

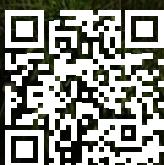


**Une installation.
Des économies.
Un geste pour la planète.**



Autoconsommation

Produisez votre propre électricité en autoconsommation et contribuez à la préservation de l'environnement.



09 50 03 81 83

Retrouvez nos techniciens proches de chez vous !



Prestations complémentaires : ventes et poses de *batteries de stockage* et de *bornes de recharge*.

PREMIÈRE BULLE
SE DÉCLINE DÉSORMAIS EN
MÉTHODE ANCESTRALE



SIEUR D'ARQUES

Limoux - France

* Sud de France

EN VENTE CHEZ LES MEILLEURS CAVISTES ET SUR WWW.SIEURDARQUES.COM

Avenue du Mauzac - 11300 Limoux - Tél : 04 68 74 63 00 - contact@sieurdarques.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



Espèces patrimoniales

L'Alose Feinte Méditerranéenne

est un poisson migrateur qui remonte frayer dans l'Aude d'avril à juin. Elle se reproduit la nuit, formant un «bull», sorte de tourbillon à la surface de l'eau créé par les deux géniteurs.



Il s'agit d'une espèce particulièrement sensible aux problématiques de franchissement des obstacles, ce qui en fait aujourd'hui une espèce quasi menacée. L'Aude est la première zone de reproduction de tout le bassin méditerranéen (hormis le Rhône).



Le Barbeau Méridional, Barbeau «Truité» comme on dit chez nous, est un cousin du Barbeau Fluviatile. Il est plus petit et trapu que son cousin, avec des marbrures marrons. On le retrouve exclusivement dans le bassin méditerranéen. Il préfère les eaux fraîches et bien oxygénées. On le retrouve donc plus à l'amont des cours d'eau que son cousin. Il peut exceptionnellement se reproduire avec le Barbeau Fluviatile, formant un hybride.

La Blennie Fluviatile, cousine du Chabot, est un poisson de fond, se cachant sous les cailloux, se nourrissant principalement de petits invertébrés.

Sa nageoire dorsale est très longue et les mâles possèdent une petite crête. C'est un poisson qui vit exclusivement en eau douce, mais il existe plus de 300 espèces de Blennie vivant dans les mers et océans du monde entier. La Blennie Fluviatile vit dans les eaux courantes et chaudes de l'embouchure des fleuves jusqu' dans les zones de plaines.



Le Chabot commun, cousin de la Blennie, est un petit poisson de fond que l'on trouve sous les rochers et gros cailloux des cours d'eau frais et turbulents. C'est un poisson exigeant qui nécessite des eaux de bonne qualité. Il possède une grosse tête aplatie, de grandes nageoires pectorales et une robe marbrée. Dépourvu de vessie natatoire, il est un piètre nageur.



L'Épinoche est un tout petit poisson, vivant aussi bien en eau douce qu'en eau salée ou en eau saumâtre. Elle possède trois épines dorsales et deux épines pelviennes, qui peuvent rester hérissées même après sa mort. C'est un poisson que l'on retrouve principalement en plaines. L'épinoche construit des petits nids pour se reproduire au fond du cours d'eau de mars à juillet après de spectaculaires parades nuptiales.

Le Toxostome, Sofie comme on dit chez nous, est un poisson originaire du Sud de la France qui vit en bancs dans les eaux courantes sur des fonds de galets. C'est un cousin du Hotu, qui malheureusement envahit son territoire.

C'est un brouteur, mangeant du plancton, des algues et quelques invertébrés. Il se reproduit de mars à mai sur le gravier et les galets des rivières dont l'eau est bien oxygénée, claire et courante.



Club Halieutique Interdépartemental

2026

J'adhère !

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.



2 produits...

- La carte réciproitaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 114 €
Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique Interdépartemental, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.
- La vignette Club Halieutique au prix de 40 €
Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciproitaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciproitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans **91 départements** de France !

N'ATTENDEZ PLUS !

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si ces cartes sont aux tarifs harmonisés et si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciproquement et membre du CHI, de l'EHGO ou de l'URNE.

Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !

Attention !

Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciproitaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique Interdépartemental.



Espèces exotiques envahissantes

L'arrêté ministériel du 10 mars 2020 fixe la liste des espèces envahissantes présentes dans nos cours d'eau. Certaines d'entre elles ont été observées dans notre département. Ainsi, nous référençons actuellement 3 espèces d'Écrevisses (Écrevisse de Louisiane, Écrevisse Américaine et Écrevisse de Californie ou Signal) et 4 espèces de poissons (Pseudorasbora, Perche Soleil, Poisson Chat et Gambusie).

Le statut particulier de ces espèces induit qu'il est interdit de les transporter vivantes, de les commercialiser et de les introduire dans le milieu naturel, sous peine d'une amende de 150 000€ et de deux ans d'emprisonnement.



Écrevisse de Louisiane



Écrevisse américaine



Écrevisse Signal



Perche Soleil



Gambusie



Pseudorasbora



Poisson Chat

L'importation d'espèces non autochtones dans les milieux naturels constitue une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité constatée actuellement. En effet, de par leur forte adaptabilité et leur capacité à pulluler, l'arrivée de ces espèces dans les rivières induit de grands bouleversements pour les espèces indigènes.

Les conséquences délétères sont potentiellement nombreuses et mènent à la régression voire la disparition des populations d'origine :

- Importation de maladies mortelles;
- Concurrence alimentaire et territoriale;
- Prédation sur tous les stades de développement.

Par ailleurs, l'arrivée de ces espèces est largement facilitée par les dégradations chroniques de nos cours d'eau. Néanmoins, la colonisation est principalement attribuable à de l'introduction directe par des personnes ignorant la loi.

Une fois installées dans un milieu, il est très difficile de les éradiquer!

La meilleure méthode de lutte contre la prolifération de ces espèces reste la communication et la prévention.

Garderie fédérale



Qu'est-ce qu'un garde-pêche particulier ?

Il joue un rôle de sensibilisation, d'information du pêcheur. Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire liées à la police de la pêche. Il se trouve sous la direction du procureur de la République. C'est la raison pour laquelle il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal d'instance.

Ses missions :

Informier

La première mission du garde est de se montrer présent au bord de l'eau. Au service des pêcheurs, il doit être attentif aux demandes d'informations et de conseils et y répondre de manière aimable et en toute objectivité. Il doit être à l'écoute de l'ensemble des usagers des cours d'eau, rassembler le maximum d'informations et être un interlocuteur privilégié de tous les types de pêcheurs.

Surveiller

Le garde-pêche particulier doit veiller au respect de la réglementation de la pêche et agir en conséquence. Il doit être attentif à l'état des cours d'eau car il est essentiel au lancement d'alertes sur les pollutions ou autres incidents portant atteinte aux rivières.

Rendre-compte

Il est en relation avec l'agent de développement en charge de la garderie. Ce dernier, salarié de la Fédération, est chargé d'appuyer et d'informer les gardes-pêche particuliers. Les différents constats, sous forme de procès-verbaux ou de rapports, doivent être adressés aux procureurs ou agents publics.



Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année. N'hésitez pas à contacter votre fédération pour devenir bénévole garde-pêche!

Les sanctions

Vous avez fait l'objet d'un procès-verbal, vous encourez :

- 1 amende à régler à la Fédération

ET

- 1 amende pénale à régler au Trésor Public

Dans le cas de plusieurs infractions relevées, les montants des amendes se cumulent.

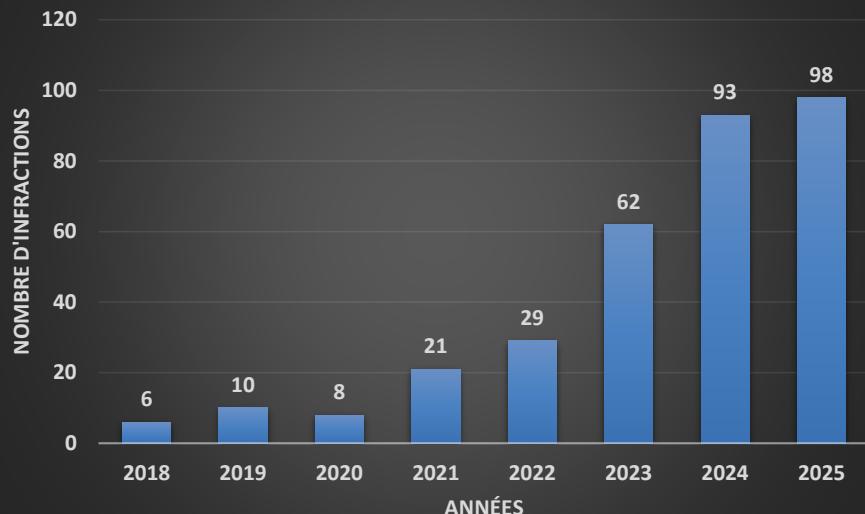
Toutes les infractions commises de nuit sont multipliées par 2.

Voici une liste (non exhaustive) des amendes encourues en fonction de certaines infractions :

- Pêche sans carte : jusqu'à 1030 € ;
- Pêche en temps prohibé : jusqu'à 450 € ;
- Pêche en lieu prohibé (réserves) : jusqu'à 750 € ;
- Non respect de la maille : jusqu'à 450 € ;
- Pêche de nuit : jusqu'à 450 €.

Au bord de l'eau ne prêtez pas votre matériel à un non-pêcheur, il risquerait d'être verbalisé pour défaut de carte de pêche.

Évolution des infractions





Les No-kills

Exclusivement pêche à la mouche fouettée, hameçon simple, sans ardillon ou ardillon écrasé

Parcours No Kill de Campagne sur Aude (1ère catégorie)

Limite amont : 250 mètres en amont du Pont coordonnées GPS : 42.914088, 2.206626

Limite aval : 350 mètres en aval du Pont coordonnées GPS : 42.918974, 2.208568

Parcours No Kill d'Axat (1ère catégorie)

Limite amont : Passerelle EDF coordonnées GPS : 42.803967, 2.231828

Limite aval : Pont Neuf coordonnées GPS : 42.804496, 2.234679

Parcours Passion No Kill de Quillan (1ère catégorie)

Limite amont : Pont vieux coordonnées GPS : 42.874685, 2.185872

Limite aval : coordonnées GPS : 42.879493, 2.187128

Parcours No Kill de Belfort sur Rebenty (1ère catégorie)

Limite amont : Entre la mini chute d'eau et le début du petit canal GPS : 42.821518, 2.039274

Limite aval : Pont du Rebenty coordonnées GPS : 42.82522, 2.049736

Parcours No Kill de Joucou (1ère catégorie)

Limite amont : 40 mètres à l'aval de la prise d'eau EDF coordonnées GPS : 42.828018, 2.082188

Limite aval : Après le pont de la fin de la mairie coordonnées GPS : 42.827029, 2.088375

Parcours No Kill de Gincla (1ère catégorie)

Limite amont : Pont de RD22 42.760157, 2.324651 coordonnées GPS : 42.760143, 2.324645

Limite aval : Cascade 42.766468, 2.327249 coordonnées GPS : 42.765968, 2.326746

Parcours No Kill de Cailla (1ère catégorie)

Limite amont : Borne Pr 34 coordonnées GPS : 42.817614, 2.204638

Limite aval : Embouchure de l'Aude coordonnées GPS : 42.815969, 2.227538

Parcours No Kill de Salvezines (1ère catégorie)

Limite amont : Pont à l'entrée du Village coordonnées GPS : 42.782424, 2.307154

Limite aval : Entrée de l'usine Imériss coordonnées GPS : 42.787348, 2.307737

Tous modes de pêche, hameçon simple, sans ardillon ou ardillon écrasé

Parcours No Kill de La Fajolle (Font d'Argens) (1ère catégorie)

Limite amont : Pont de la piste forestière de la Grand Gaute GPS : 42.748896, 1.979687

Limite aval : Confluence avec le Rebenty coordonnées GPS : 42.763443, 1.966269

Parcours No Kill de La Fajolle (Rebenty) (1ère catégorie)

Limite amont : Passerelle D107 amont rec de pradel coordonnées GPS : 42.752755, 1.957756

Limite aval : Pont de la pisciculture coordonnées GPS : 42.763678, 1.966182





Rdv sur notre carte interactive pour visualiser les parcours!

REMISE
À L'EAU DES
POISSONS
OBLIGATOIRE

Parcours No Kill de Mérial (Rebenty) (1ère catégorie)

Limite amont : Confluence du rau Laval coordonnées GPS : 42.78716, 1.978792

Limite aval : Lieu-dit Mouli de Fou coordonnées GPS : 42.793504, 1.989107

No Kill de Peyriac Minervois (1ère catégorie)

Limite amont : Cascade Parcelle A1078 coordonnées GPS : 43.302876, 2.555405

Limite aval : Cascade Parcelle A971 coordonnées GPS : 43.29945, 2.561767

Parcours No Kill de Lastours (1ère catégorie)

Limite amont : Barrage du Foulon

Limite aval : Ateliers municipaux (lieu-dit «le Moulin Bas»)

Parcours No Kill Carnassier du Canal de la Robine (2nde catégorie)

Limite amont : Écluse de Raonel coordonnées GPS : 43.227842, 3.003775

Limite aval : Aval de l'Écluse de Mandirac coordonnées GPS : 43.122876, 3.031032

Parcours Passion No Kill Truites Preixan-Couffoulens (2nde catégorie)

Limite amont : Aire de Preixan coordonnées GPS : 43.135089, 2.300155

Limite aval : Stade de Preixan coordonnées GPS : 43.152622, 2.294480

Parcours No Kill Carpes et Black Bass du Lac de Laure Minervois (2nde catégorie)

Parcours Passion No Kill de Montolieu (Dure – Rougeanne) (2nde catégorie)

Limite amont : Prise d'eau du Moulin de Cathala

Limite aval : Seuil de Gourg de Vie (petit versaille)

Parcours No Kill Cyprinidés Carpe et Tanche de l'Étang Salin (2nde catégorie)

Parcours No Kill Cyprinidés Carpe et Tanche du Lac de Fontorbe à Alzonne (2nde catégorie)

Parcours No Kill Salmonidés Surdensitaires de Carcassonne (2nde catégorie)

Limite amont : Barrage du Païchérhou

Limite aval : Pont Vieux de Carcassonne

Pêche aux leurres artificiels uniquement, pêche au poisson vif/mort interdite, hameçon simple, sans ardillon ou ardillon écrasé

Parcours No Kill Brochet du Lac de Laprade Basse (2nde catégorie)

Parcours No Kill Carnassier de Trèbes (2nde catégorie)

Limite amont : Pont de la RD 610

Limite aval : Écluse du port de Trèbes

Parcours No Kill Carnassier de Puichéric (2nde catégorie)

Limite amont : Écluse de Fonfile

Limite aval : Écluse de Saint Martin

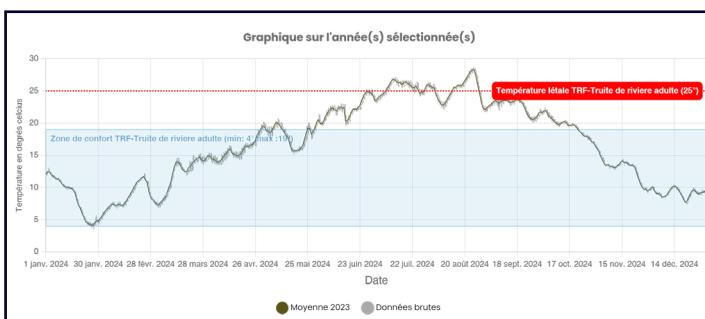
Exigences thermiques des espèces / PDPG / SDDLP

La température constitue le principal paramètre impliqué dans la répartition longitudinale des espèces piscicoles de nos cours d'eau. De cette façon, il est retrouvé des espèces dites cryophiles, telle la Truite, au niveau des zones des sources fraîches et par opposition, des espèces thermophiles, comme la Brème, au niveau des zones de plaines, chaudes. Les tendances actuelles, en lien avec le changement climatique et accentuées par l'activité humaine, tendent vers un bouleversement rapide des repères encore valables à l'échelle de la dernière décennie.

Dans ce contexte, l'étude des régimes thermiques de nos cours d'eau s'avère particulièrement pertinente vis-à-vis de la mise en place de nos diagnostics, mais



aussi l'ajustement de notre politique d'empoissonnement. La Fédération dispose aujourd'hui d'un réseau d'une vingtaine de sondes disposées stratégiquement sur le réseau hydrographique départemental qui compose un véritable observatoire de nos milieux aquatiques.

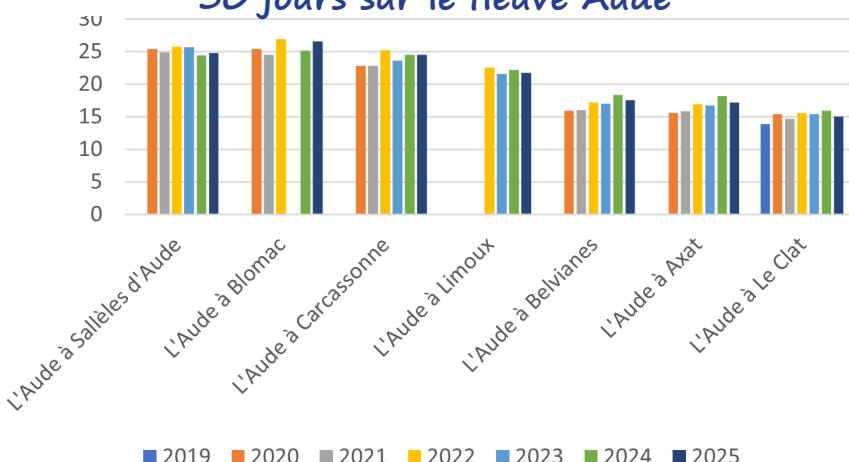


Fort du recueil de ces connaissances et des observations réalisées lors des suivis piscicoles, notre Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a été actualisé en 2025.



Ce document de référence trace la ligne directrice dans l'ajustement de nos politiques halieutiques au travers du prochain Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLP).

Évolution de l'optimum thermique estival sur 30 jours sur le fleuve Aude

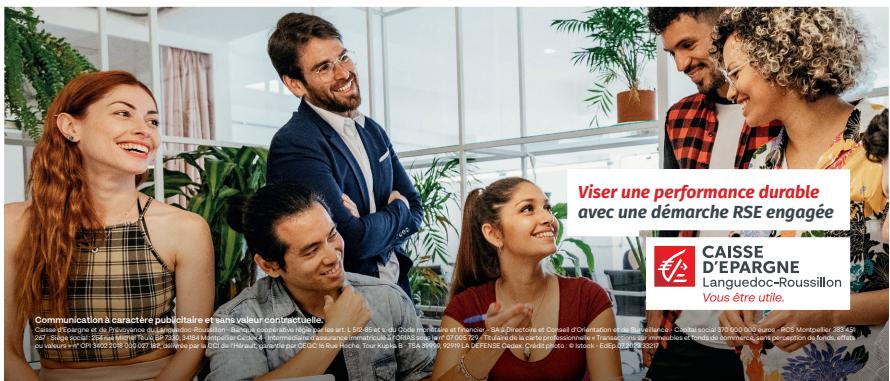




ZA LA PLAINE 11300 COURNANEL

Tél. 04 68 31 70 50 - secretariat.burgat@burgattp.fr

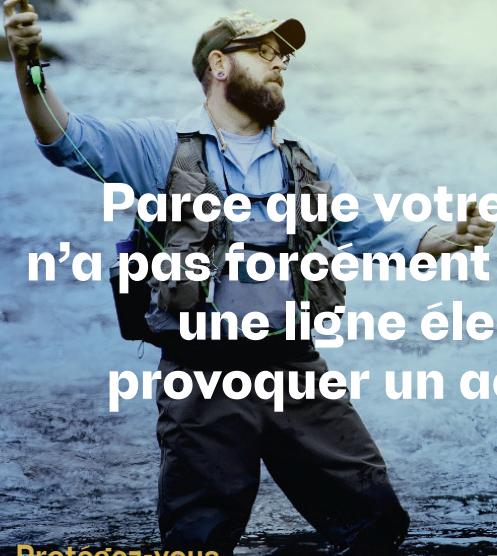
Transport



Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

Concours de pêche à la ligne organisé par la CCI Languedoc-Roussillon, à l'occasion de la 1^{ère} édition de la Nuit de la Pêche à la ligne. S'adressant aux adhérents et futurs adhérents de la CCI. Direction de l'Orientation et du Développement. Concours pour 170 000 euros. RCS Montpellier 333 422 242 / Siret 343 422 242 000 120 GP 720 - 34160 Montpellier. Capital 41 100 000 euros. Titulaire de la carte professionnelle et Transfogec sur immobiliers et fonds de commerce, ainsi que la perception de fonds, effectués ou valeurs en N° CPI 310022015 500 027 182, délivré par la CCI de l'Hérault, gérée par la CCI 06 16 Rue Roche, Tour Kupra B - TSA 299999 LA DEFENSE Cedex. Crédit photo : istock - Edip 0720233327

TENSION ATTENTION



Parce que votre ligne de pêche
n'a pas forcément besoin de toucher
une ligne électrique pour
provoquer un accident mortel.

Protégez-vous
du risque électrique.

Découvrez tous nos conseils
sur **Tension-Attention.fr**

ENEDIS

Rte

Le réseau
de transport
d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la!



Schéma explicatif Règlementation - Réseau pêche de loisir



Chaque pêcheur est membre d'une AAPMMA (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques)



Toutes les AAPMMA dépendent de leur fédération départementale (FD11),
qui elle-même dépend de la FNPF (Fédération nationale de la pêche en France)





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

La FD11 valide puis transmet les demandes des APPMA à la DDTM, qui soumet à la signature du Préfet un Arrêté Réglementaire Permanent

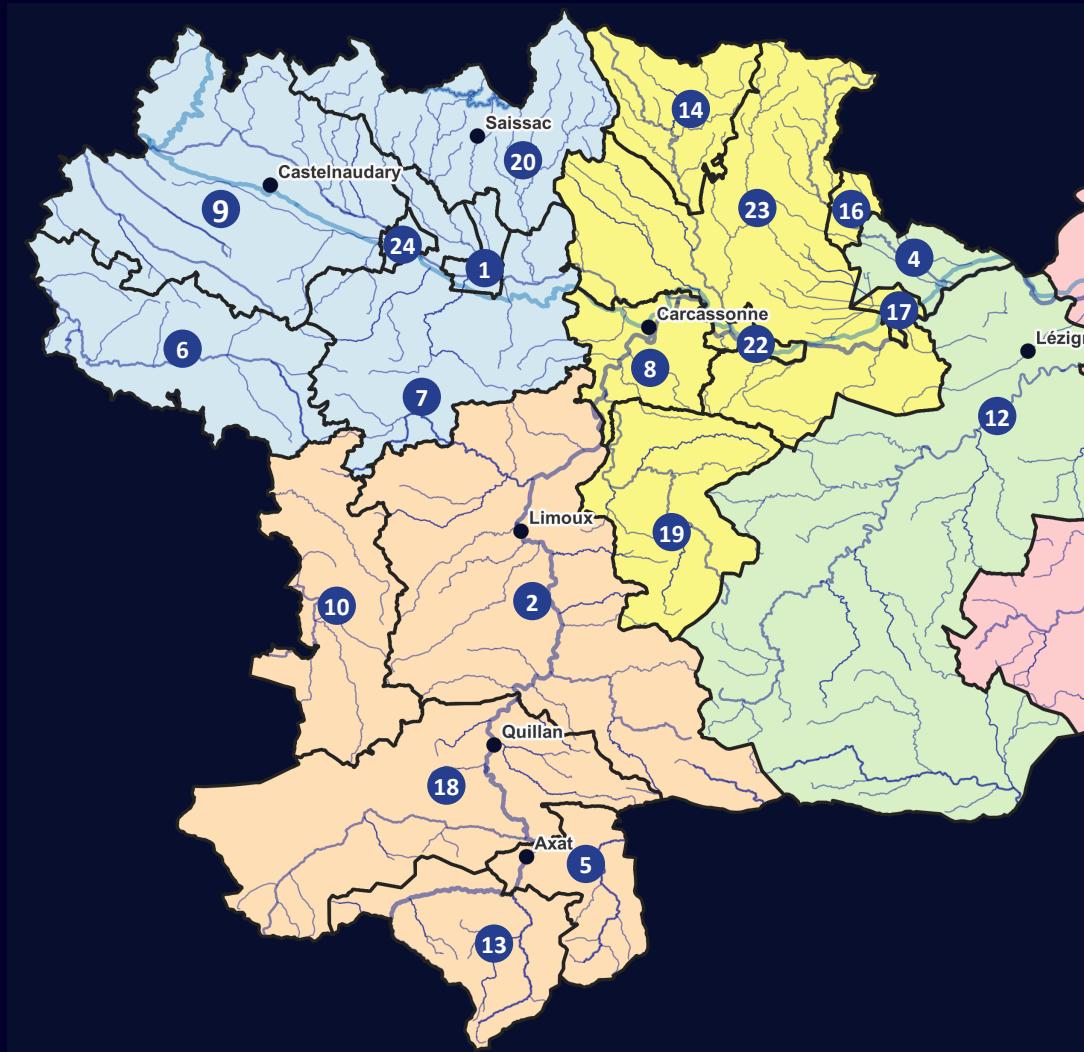


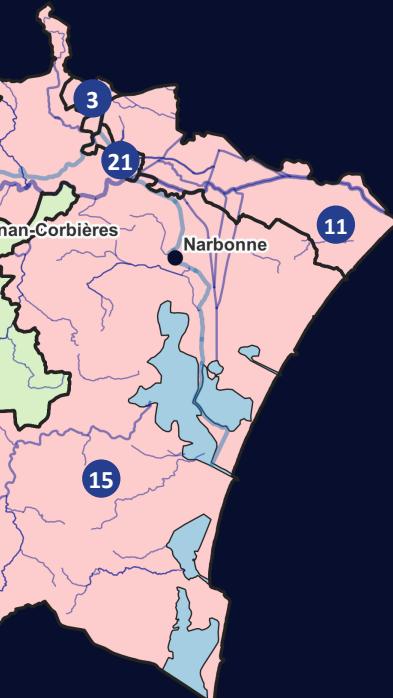
Les organismes de contrôle s'y réfèrent pour faire respecter la réglementation à tous les pêcheurs.

Cet arrêté est consultable sur le site de la Préfecture et sur celui de la Fédération de pêche



Les AAPPMA du Département et leurs Présidents





- | | | | | | | | |
|----|----------------------|----------------|----------------|----|-------------------|-------------|----------------|
| 1 | Alzonne | Mr RAMON | 06.12.56.40.44 | 13 | Madres | Mr PETIT | 06.81.53.04.72 |
| 2 | Amicale Haute Vallée | Mr BOURREL | 06.32.96.53.56 | 14 | Mas Cabardès | Mr DORIA | 06.28.79.88.85 |
| 3 | Argeliers | Mr PECH | 04.68.46.18.61 | 15 | Narbonne | Mr BAUZA | 06.51.16.79.06 |
| 4 | Argent Double | Mr YAGUES | 06.27.37.22.49 | 16 | Peyriac Minervois | Mr LATORRE | 07.70.31.63.96 |
| 5 | Axat | Mr BRUCHET | 06.22.74.52.81 | 17 | Puichéric | Mr ASTRUC | 06.31.05.35.38 |
| 6 | Belpech | Mr BOUSQUET B. | 06.79.55.16.41 | 18 | Quillan | Mr MARSELLI | 06.26.65.72.39 |
| 7 | Bram | Mr BARTHES | 06.10.11.88.10 | 19 | Saint Hilaire | Mr MARCOS | 07.89.65.37.18 |
| 8 | Carcassonne | Mr COLIN | 06.80.58.08.41 | 20 | Saissac MN | Mr TARDIEU | 06.72.93.75.60 |
| 9 | Castelnau-d'Orbieu | Mr PITARCH | 06.26.58.46.64 | 21 | Sallèles d'Aude | Mr BAILLAT | 06.33.21.15.24 |
| 10 | Chalabre | Mr BOUSQUET C. | 06.37.31.32.24 | 22 | Trèbes | Mr GRAVES | 06.15.68.31.71 |
| 11 | COC | Mr GELY | 04.68.46.98.18 | 23 | UPA | Mr ANDRES | 06.17.61.20.11 |
| 12 | Lézignan | Mr RAYNAUD | 06.12.83.46.21 | 24 | Villepinte | Mr CLIMACO | 04.68.94.25.38 |

Où prendre sa carte ??

Les dépositaires de cartes de pêche

AAPPMA	Dépositaire	Commune	Tel
Alzonne	Bureau de tabac	Alzonne	04 68 76 00 33
	ANGEL Christophe	Alzonne	06 88 05 40 42
Argeliers	Vival	Argeliers	06 50 28 54 74
Argent Double	YAGUES Bernard	Rieux Minervois	06 27 37 22 49
	Cleanordi	Rieux Minervois	06 33 79 36 65
Axat	RIGONI Damien	Axat	06 38 40 84 37
	BRUCHET Jérôme	Gincla	06 22 74 52 81
BelpECH	NECTOUX Christian	BelpECH	06 79 55 16 41
	Poste communale	BelpECH	04 68 60 88 33
Bram	Quincallerie bramaise	Bram	04 68 78 40 06
	BARTHES Arnaud	Bram	06 10 11 88 10
	MARANGON JC	Sainte Eulalie	06 80 63 82 16
Carcassonne	Décathlon	Carcassonne	04 68 10 22 40
	Office de tourisme	Carcassonne	04 68 78 58 90
	Chez Maïté, tabac bazar	Palaja	04 68 79 72 76
Castelnau-dary	PITARCH Michel	Castelnau-dary	04 68 23 31 69
	VIDAL Bernard	Salles / l'Hers	04 68 60 34 85
	BARTHES Bernard	Saint-Papoul	04 68 94 95 65
	Office de tourisme	Castelnau-dary	04 68 23 05 73
	O2Spot	Castelnau-dary	04 68 60 06 81
	Cabane du Pêcheur	Castelnau-dary	04 68 23 15 73
Chalabre	COURDIL Christian	Chalabre	04 68 69 33 12
Cuxac-Ouveillan-Coursan	Office de tourisme	St Pierre la Mer	04 68 49 60 89
Lézignan	La gaule lucquoise	Luc sur Orbieu	06 84 13 01 25
	La gaule Villedaigne	Villedaigne	06 74 26 44 08
	Gavignaud Quentin	Serviès en Val	06 19 28 70 00
	Le petit pêcheur	Raissac	06 64 39 31 95
	Tabac	Lagrasse	04 68 49 02 77
	RAYNAUD Claude	Lézignan	06 12 83 46 21

AAPPMA	Dépositaire	Commune	Tel
Limoux	Office de tourisme	Limoux	04 68 31 11 82
	Office de tourisme	Couiza	04 68 31 11 82
	BOURREL Alain	La Digne d'Aval	06 32 96 53 56
Mas Cabardès	DORIA Sébastien	Lacombe	06 28 79 88 85
Narbonne	Office de Tourisme	Narbonne	04 68 27 82 95
	Office de Tourisme	Somail	04 68 41 55 70
	Office de Tourisme	Port la Nouvelle	04 68 48 00 51
	GRAS Christian	Ornaison	04 68 27 18 85
Peyriac Minervois	LATORRE Eric	Peyriac Minervois	07 70 31 63 96
Puichéric	Vival	Puichéric	04 68 32 77 48
Quillan	Fromeaux JP	Quillan	06 67 75 62 38
	Office de Tourisme	Quillan	04 68 20 07 78
Saint-Hilaire	MARCOS Pierre	Saint-Hilaire	07 89 65 37 18
Saissac Montagne Noire	BANQUET Jeannette	Lacombe	04 68 76 00 91
	PIECQ Jean-Claude	St-Denis	07 77 68 65 39
	BOST Philippe	Montolieu	06 76 04 00 63
	LACANAL Alain	Cuxac Cabardès	06 23 10 93 33
	Office de Tourisme	Montolieu	04 68 24 80 80
	Office de Tourisme	Saissac	04 68 76 64 90
	GUIRAUD Gérard	Verdun en Lauragais	06 76 00 11 40
Sallèles d'Aude	Claude Baillat	Sallèles d'Aude	06 33 21 15 24
Trèbes	Office de Tourisme	Trèbes	04 68 78 89 50
	GRAVES Jean Pierre	Trèbes	06 15 68 31 71
UPA	GARCIA Jérôme	Capendu	06 61 54 56 35
	LACOMA Jean	Capendu	04 68 79 04 71
	MOCHE Philippe	SPAR Villeneuve Minervois	06 29 10 18 19
	ANDRES Alex	Villemoustaussou	06 17 61 20 11
	MOLVEAU Bernard	Trèbes	06 50 37 07 20
	BARD Reine	Marseillette	06 19 06 72 47
	Office de Tourisme	Caunes Minervois	04 68 76 34 74
	FOUGERES Philippe	Caunes Minervois	06 14 23 81 37
	PAGE Thierry	Pennautier	07 81 79 86 94
	RIVES Paul	Malves Minervois	06 98 18 19 51
Villepinte	CLIMACO Eugène	Villepinte	04 68 94 25 38

Les cartes 2026



CARTE INTERFEDERALE « PERSONNE MAJEURE » 114€

Valable en 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « PERSONNE MAJEURE »

87 €

Valable en 1^{ère} et 2^{ème} catégories, uniquement dans le département de l'Aude.
Tous modes de pêche.



CARTE « PERSONNE MINEURE »

27 €

Valable pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « DECOUVERTE FEMME »

42 €

Pêche à 1 ligne.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « DECOUVERTE »

8 €

Valable pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
Pêche à 1 ligne. 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « JOURNALIERE » 1

20 €

Disponible du 1^{er} janvier au 30 juin
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Tous modes de pêche. Uniquement dans le département de l'Aude.

CARTE « JOURNALIERE » 2

14 €

Disponible du 1^{er} juillet au 31 décembre
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Tous modes de pêche. Uniquement dans le département de l'Aude.



CARTE « HEBDOMADAIRE »

36.50 €

Valable 7 jours consécutifs. Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Tous modes de pêche.
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Réciprocité pour 91 départements* (CHI / EHGO / URNE)



Le timbre halieutique: Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte « Interfédérale personne majeure » mais une simple carte « personne majeure » sur laquelle sera apposée la vignette.

40 €

Permet de pêcher en réciprocité dans *tous les départements de France, exceptés Jura, Haute Savoie, Savoie, Hautes Alpes, Ardèche et Lozère.

Votre Fédération se propose également de faire votre carte de pêche en cas de besoin !

Les clubs de pêche



Présidente: Micheline DAVANNE 06.03.07.06.06
micheline.davanne@orange.fr



Président: Jérôme TRONCHE 06.08.57.34.63
tronche.jerome@orange.fr

Les clubs de pêche du département sont de plus en plus dynamiques et proposent tout au long de l'année de nombreuses manifestations telles que sorties pêche, concours, animations ...

Que ce soit le Club Mouche Audiois, Aude Fishing Club, CD11 (pêche au coup), tous nous accompagnent tout au long de nos sorties avec l'école de pêche et pour cela nous remercions grandement l'implication de leurs membres actifs.

Ils permettent d'apporter technicité et expérience, ce que les jeunes apprécient.



Président: Benoit VAUCHEL 06.16.25.46.89
vaucheldurelbenoit@yahoo.fr

Nos principaux partenaires



LE SUD
A SON HISTOIRE



Intermarché

Route de Quillan - 11260 ESPÉRAZA

du lundi au samedi : de 9h00 à 19h30 (en continu)
le dimanche : de 9h00 à 12h30

PIC BOIS PYRÉNÉES

www.pic-bois.com

05 62 35 29 16

**Entreprise engagée pour la
protection de l'environnement**



Expertise comptable
Gestion - Conseils

Jérôme Barlabé
Associé
06.80.20.26.29

Immeuble «Onyx»
1 Rue Buffon-11000 Carcassonne
04.68.72.46.96 - b3.conseils@orange.fr



SARL ACTIFOREST / SASU ACTI TP

ZI de Pastabrac - 11190 COUIZA

04.68.69.80.52

accueil@groupeactiforest.com



www.restaurant-carcassonne.fr

La Fédération de l'Aude pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
tient à remercier ses partenaires.

POUR UN TOURISME DURABLE MA RÉGION EN ACTION



150 ans des bateliers

**Au cœur des
Gorges du Tarn**



laregion.fr



La Région valorise son **patrimoine naturel d'exception et historique**, comme les Gorges du Tarn et ses bateliers et œuvre pour protéger, préserver et transmettre cet héritage à travers l'aménagement et l'animation.

La Région s'engage à faire de l'Occitanie une destination attractive et durable à travers ses 41 Grands Sites.



Réglementation générale

• Heures légales de pêche

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher, à l'exception des parcours Carpe de Nuit.



	DEBUT DE PECHE ≈	FIN DE PECHE ≈
JANVIER	7H45	18h00
FERMETURE CARNA 25/01	07H43	18H23
FEVRIER	7H15	18H40
MARS	6H30	19H15
OUVERTURE TRUITE 14/03	06H44	19H25
AVRIL	6H45	20H45
OUVERTURE CARNA 26/04	06H21	21H16
MAI	6H00	21H15
OUVERTURE OMBRE 16/05	05H55	21H38
JUIN	5H45	21H45
JUILLET	6H00	21H30
AOUT	6H30	20H45
SEPTEMBRE	7H00	20H00
FERMETURE TRUITE OMBRE 20/09	07H05	20H21
OCTOBRE	7H30	19H00
NOVEMBRE	7H15	17H30
DECEMBRE	7H45	17H15

Ces horaires sont indicatifs et varient de quelques minutes chaque jour.

Pour les horaires précis au jour le jour, consultez un éphéméride.

• Quotas

Sur l'ensemble du département de l'Aude, le nombre de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 5 salmonidés dont deux Ombres au maximum.

Sur le bassin versant de la Boulzane (communes de Puilaurens, Salvezines, Gincla et Montfort sur Boulzane), le nombre de captures de Truites Fario autorisé par pêcheur et par jour est de 3

(sur ce bassin versant, la taille minimale de capture est fixée à 23 cm). La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue.

Pour les carnassiers (Sandre, Brochet, Black-bass), le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 3 prises dont 2 Brochets maximum, et 1 Black Bass maximum sur l'ensemble du département de l'Aude.

• Matériels et appâts

Dans tous les plans d'eau et cours d'eau de première catégorie, l'emploi des asticots et autres larves de diptères est interdit. Dans les eaux de première catégorie une seule ligne est autorisée par membre d'une AAPPMA sauf dans les eaux domaniales et dans les plans d'eau de la Galaube, Lampy, Saint-Denis et Cenne-Monestiés dans lesquels 2 lignes sont autorisées.

Pendant la fermeture du carnassier (du dernier dimanche de janvier au dernier dimanche d'avril), la pêche auurre ou au poisson mort ou vif est interdite dans les eaux de seconde catégorie.

Dans les eaux de seconde catégorie, 4 lignes maximum sont autorisées par membre d'une AAPPMA. Les cartes promotionnelles « découverte femme » et « découverte -12 ans » donnent droit à une ligne valable dans toutes les AAPPMA adhérentes du CHI, de l'EHGO ou de l'URNE. Dans les deux catégories, est autorisé l'emploi de vermée et de six balances destinées à la capture des écrevisses et des crevettes.

Dans les eaux de seconde catégorie, est autorisé l'emploi d'une carafe, bouteille destinée à la capture des vairons et autres poissons servant d'amorce, d'une contenance inférieure à 2 litres. En vue d'éviter l'introduction d'espèces indésirables dans les plans d'eau de première catégorie, la pêche au poisson mort ou vif est interdite.

En vue de protéger les frayères, la pêche en marchant dans l'eau est interdite dans les cours d'eau et parties de cours d'eau de première catégorie à l'exception de l'Aude en aval de l'usine de Nentilla (commune de Roquefort-de-Sault), de l'Hers Vif et du Blau (communes de Chalabre, Sainte Colombe sur l'Hers, Sonnac sur l'Hers, Villefort et Puivert) du 2^{ème} samedi de mars au 2^{ème} samedi d'avril.

• En cas de constatation de pollution (prenez une photo!) et/ou de braconnage:

Fédération de pêche : 04 68 25 16 03 / accueil@fedepêche11.fr



DDTM : 04 68 10 31 00

OFB : 04 68 24 60 49

Garde fédéral : 06.78.42.31.12

Réserves en 1^{ère} catégorie et en 2^{ème} catégorie

L'AUDE

Communes d'Escouloubre et de Rouze (09) : du croisement des CD 16 et CD 118 jusqu'à la prise d'eau de la pisciculture de la Fargue, longueur 600m. Commune de Bessède de Sault : depuis l'ancienne chaussée de prise d'eau de la pisciculture de Gesse à l'amont jusqu'au pont de Gesse à l'aval, longueur 850m.

Commune d'Axat : réserve des gorges de Saint Georges, depuis la station de pompage jusqu'à l'extrémité du canal de Fuite, usine E.D.F. Saint Georges - Longueur 800m.

Commune d'Espéraza : sur 480m depuis la passerelle de fer (en aval) au centre d'Espéraza et jusqu'au pont neuf (en amont).

Commune d'Espéraza : en aval de la crête du barrage de la centrale « Roc d'en Cayrol » - Longueur 150m.

Communes de Couiza et Montzels : en amont à partir du Pont Neuf jusqu'au dépôt de la communauté de communes de Couiza - Longueur 450m.

Commune d'Alet les Bains : du ruisseau de Granès jusqu'au bassin de Cuba, longueur 400m (250m du bras).

Commune de Quillan : en aval de la crête de la centrale « Charla » - Longueur 50m.

Commune de Campagne sur Aude : en aval de la crête du barrage de la centrale sur une longueur de 130m.

Communes de Belvianes et Cavaric : canal de Belvianes en parcelle 25 : de la limite de la parcelle 26 à la parcelle 24, sur 300m.

L'AGUZOU

Commune d'Escouloubre : du pont du moulin jusqu'au pont d'intersection avec le CD84 et le chemin de la vierge sur environ 2 km.

L' ARGENT DOUBLE

Commune de Lespinassière : réserve de la Ramière en limite amont à la 1^{ère} buse et en limite aval à la barrière ONF. Longueur 2200m.

Commune de Caunes-Minervois : depuis l'amont le pont de Bibaud jusqu'à la chaussée de Ciriey, longueur 500m.

L' AYGUETTE

Commune de Cournozouls : du pont de la Moulinasse, à l'amont, jusqu'à la Centrale à l'aval - Longueur 500m.

Commune de Sainte Colombe sur Guette : de la chaussée de Sainte Colombe à l'amont au ruisseau dit « Ventas » à l'aval. Longueur 800m.

LA BOULZANE

Commune de Lapradelle-Puilaurens : de la prise d'eau de la scierie Benassis, au pont de la route d'Aygues Bonnes - Longueur 380m.

Commune de Salvezines : entrée du village à l'amont, à la sortie du village à l'aval - longueur 460m.

Commune de Montfort sur Boulzane : entrée du village à l'amont, à la sortie du village à l'aval - Longueur 400m.

LA CLAMOUX

Commune de Castans : de la prise d'eau du moulin de Bru au pont du chemin des Therondels - Longueur 300m.

LA CLARIANELLE

Commune de Roquefort de Sault : du confluent de la Clarianelle et du ruisseau du Pountarou jusqu'à sa source.

LA DURE

Commune de Caudébronde : de la chaussée Séverac jusqu'au Foulan - Longueur 700m.

Commune de Cuxac-Cabardès : du pré communal au pont du Calvare - Longueur 500m.

Commune de Montolieu : de la chaussée du Moulin des demoiselles au pont de la RD 629 - Longueur 280m.

LE LAPAZEUIL

Commune de Cournozouls : de la source au Col de Jau, à l'amont, jusqu'à la confluence avec l'Aygnette - Longueur 3000m.

LE RIALORT

Commune de Cournozouls : depuis sa source, à l'amont, jusqu'à la confluence avec l'Aygnette - Longueur 500m.

LE CANAL

Commune de Sainte Colombe sur l'Hers : totalité du ruisseau.

L' ORBIEU

Commune de Mas Cabardès : du pont du lotissement Botta au pont de l'ancienne gendarmerie - Longueur 900m.

L' ORBIEU

Commune de St Martin des Puits : du barrage à l'amont, au chemin de Jonquieres (jardin de M^{me} MONS) à l'aval - Longueur 400m.

Commune de Vignevieille : du ruisseau dit « Les Hilhes » à l'amont, au pont de Vignevieille à l'aval - Longueur 500m.

LE REBENTY

Commune de Marsa : de l'entrée du village à l'amont, à la sortie du village - Longueur 1000m.

Commune de Belfort sur Rébenty : parcelles A3909 - A110 - A113 sur 1470m (annexe fluviale du Rébenty).

LE SOU

Commune de Laroque de Fa : du pont de la CD 613 à l'amont, au pont de Lapelle à l'aval - Longueur 400m.

LE DOUILHOS

Commune du Mas Cabardès : du pont de Pinsard au pont de Marionbelle sur une longueur de 1820m.

L'AUDE

Communes de Sallèles-d'Aude et Moussan : en aval de la crête du barrage de Moussoulen jusqu'à l'extrémité aval du muret présent sur l'île sur le bras rive gauche - Longueur 100m sur les 2 rives.

Commune d'Espéraza : en aval de la crête du barrage de la centrale « Roc d'en Cayrol » - Longueur 150m.

Communes de Couiza et Montzels : en amont à partir du Pont Neuf jusqu'au dépôt de la communauté de communes de Couiza - Longueur 450m.

Commune d'Alet les Bains : du ruisseau de Granès jusqu'au bassin de Cuba, longueur 400m (250m du bras).

L'ALSOU

Commune de Serviès-en-Val : du pont de Villevitrous à l'amont, au gouffre du Jardin de Brianne à l'aval - Longueur 400m.

LE RIALESSE

Communes de Peyrolles et Serres : de la prise d'eau des Ponts à l'amont, au ruisseau de Peyrolles à l'aval - Longueur 700m.

LE RIEUSSEC

De sa source en amont à sa confluence avec l'Orbiel (communes de Conques sur Orbiel, Salsigne, Villardonnel et Cuxac Cabardès) sur une longueur de 17.24km.

LAPRADE

Zone de sécurité de l'ouvrage, 200m.

LA PENE

Zone de sécurité de l'ouvrage.

LE FREQUEL

Commune de Castelnau-d'Orbieu : du pont de Sainte Marie à l'amont, au chemin de service de Bieu (lieudit La Cabourdine) à l'aval - Longueur 1000m.

LA SAL

Commune de Couiza : du lieu-dit chaussée de Nayack, à l'amont, jusqu'au trou du Pibon à l'aval - Longueur 500m.

LE LIBRE

Commune de Félines-Terménès : du pont de la route D 613 à l'amont, au gourg de Férol à l'aval - Longueur 500m.

LE SOU

Commune de Labastide en Val : traversée du village, 200m.

LA GANGUISE

- sur le ruisseau de la Ganguiuse sur 200 m en amont et sur toute la zone en eau du pont de la route joignant Molleville à la RD415 et 100m en aval du même pont.

- sur le ruisseau de Labexen 100m en aval de son embouchure et 100m en amont dans le cours d'eau.

JOUARRES

Sur le plan d'eau de Jouarres, au niveau des ouvrages hydrauliques, réserve matérialisée par les bouées.

CAVAYERE

Zones de sécurité de l'ouvrage, du téléski nautique et des jeux gonflables, réserve matérialisée par les bouées.

Zone de plage du 1er juin au 31 août.

Plans d'eau

1^{ère} catégorie (2 cannes autorisées)

Cenne-Monestiés (Cenne-Monestiés)

- La Galaube (Lacombe);
Gestion réglementation : Aude)
- Le Lampy (Saissac)
- Saint Denis (Saint Denis)

2^{ème} catégorie (4 cannes autorisées)

RESERVE DE PECHE

Réserve temporaire du Canal du Midi

Pêche interdite du 26 janvier au samedi 28 juin 2026

Brief de Charité de l'écluse du moulin du Gua à 100m en aval

Brief de Saint Cyr dans son intégralité

Brief de Fonserannes, port la robine du pont RD 1626 à la mise à l'eau (380m)

Brief d'Homps du pont de la RD 2610 au port d'Homps inclus (400m)

Brief de Puichéric de l'écluse de l'Aiguille au pont canal de la rigole

E
M
P
I
L
S
O
N
N
E
M
E
N
T
2
0
1
2

AAPPMA	Secteur	Coordonnées	14/02/26	14/03/26	11/04/26	23/05/26	13/06/26	11/07/26	10/10/26	21/11/26	20/12/26
UPA	Plan d'eau de Laure Minervois	43.278051 2.520922	50	50	50						
	Orbiel à Conques	43.267994 2.398738	50	50	50						
	Orbiel à Villalier	43.254553 2.410605	50	50	50						
	Clamoux à Bagnole	43.269886 2.434853	50	50	50						
	Argent Double à Caunes Mvs *	43.324858 2.529883		75	75						
Trèbes	Orbiel à Trèbes	43.212271 2.439988	100	50	50				50		
Peyriac	Argent Double à Peyriac Mvs *	43.292474 2.568184		75	75						
Puicheric	Rigole à Puicheric	43.231109 2.591475	50	50	50				70	70	
Saint Hilaire	Lauquet à St hilaire	43.093439 2.312179	50	50	50						
Carcassonne	Aude Carcassonne	43.213977 2.360228	50	80	80				80	50	
	Aude à Pomas	43.117533 , 2.287945	50	50	50						
	Aude à Couffoulens	43.1565 , 2.298726	50	50	50						
Chalabre	Hers à Chalabre	42.982097 2.002683	50	50	50	50					
Quillan	Plan d'eau St bertrand à Quillan	42.890084 2.197167	50	50	50	50			50	50	50
	Aude à Campagne*	42.912106 2.196854		100	60	50					
	Aude la forge *	42.863765 2.187797		100	60	50					
	Aude à Marides	42.882861 2.189278		100	60	50					
Axat	Aude à Axat *	42.811746 2.239357		100	60	60					
Limoux	Aude à Espéraza *	42.933917 2.217636		100	80	80					
	Aude à Alet *	42.994361 2.255246		100	80	80					
	Aude à Limoux *	43.051222 2.220973		100	80	80					
	Aude à Couiza *	42.939763 2.244631		100	80	80					
Alzonne	Lac de Fontorbes	43.259172 2.170595	50	50	50	50					
Villepinte	Fresquel à villepinte	43.27476 2.096528		50	50	50					
Belpech	Vixière à Belpech	43.198441 1.750099	50	50	50	50					
BRAM	Plan d'eau de Cap de porc à Bram	43.245788 2.133689	80	80	80	80			80		
	Fresquel Sainte-Eulalie	43.248354 2.211562		45	45	45					
	Sou à Belvèze	43.117159 2.073053		35	35	35					
Castelnau-dary	Plan d'eau de Régambert à Salles/Hers	43.302743 1.787895	50	50	50	50				50	
	Rigole aval	43.351332 1.837207	50	50	50	50				50	
	Lac de Mas st puelle	43.317337 1.891854	50	50	50	50				50	
	Fresquel à Lasbordes	43.296996 2.047171	50	50	50	50				50	
	Rigole amont	43.374794 1.865876	50	50	50	50				50	
Saissac	Lac st denis *	43.374508 2.213131		100	70	70	70	70			
	Lac du Lampy *	43.397621 2.171428		100	70	70	70				
	Lac de Laprade basse	43.425243 2.281876		50	50	50	50	50	50	50	
	Alzeau à Lacombe *	43.39679 2.22659		75	75	50	50	50			
	Tenten à Verdun lauragais	43.365234 2.059838		50	50	50	50	50			
Argent double	Lac de la métairie du bois à la Redorte	43.2504 2.67132	50	50	50						
	Argent double à Rieux Mvs	43.284753 2.58613	50	50	50						
Lézignan	Orbieu à Lézignan	43.172728 2.759992	50	50	50						
	Orbieu à Villedaigne	43.214058 2.865489	50	50	50						
	Orbieu à St pierre des champs	43.056776 2.600283	50	50	50						
	Orbieu à Fabrezan	43.134213 2.698959	50	50	50						
Sallèles	Canal du midi à Sallèles d'Aude	43.258460 2.948814	50	50	50						
Narbonne	Etang du lirou	43.22069 2.836883	50	50	50						
	Cesse à Bize	43.317423 2.873982	25	25	25						
	Cesse à Mirepeisset	43.286109 2.896331	50	50	50						
	Orbieu à Ornaisons	43.187811 2.84384	25	25	25						
	Orbieu à Marcorignan	43.225365 2.892603	25	25	25						
	Orbieu à Névian	43.219845 2.880650	25	25	25						

* = Cours d'eau de 1ère catégorie piscicole



Flashez-moi, ou tapez :
Aude.loisir-peche.fr



En complément, certaines AAPPMA ont souhaité vous communiquer leurs lâchers hors parcours :

- ◆ AAPPMA de Axat : 100 kilos à l'ouverture de la Truite, hors parcours
- ◆ AAPPMA de Quillan : 150 kilos à l'ouverture de la Truite, hors parcours
- ◆ AAPPMA de Narbonne : Lac du Lirou 70 kilos en mai pour l'animation enfants
- ◆ AAPPMA de Saissac Laprade : 70 kilos en juillet pour l'animation enfants / Tenten: 50 kilos date non connue pour l'animation enfants

Pêche interdite les jeudis et vendredis sur les parcours salmonidés surdensitaires durant les semaines pendant lesquelles un lâcher est prévu, selon calendrier prévisionnel d'empoissonnement ci-contre.

* À noter que les dates inscrites au tableau sont susceptibles d'évoluer selon des contraintes non maîtrisées par la Fédération (hydrologie, panne, capacité de production...). Merci dans ce cas de se référer au site internet de la Fédération de l'Aude www.fedepeche11.fr et aux communiqués via Facebook.